



## Conditions Générales de Vente

### Désignation

**La SCIC-CAE-SA (sous forme de directoire et conseil de surveillance) Le 100e Singe** désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au : 8 route de Fourquevaux – 31450 BELBERAUD

Le 100e Singe est un tiers-lieu nourricier en archipel, il dispense, dans le cadre de ses missions, des formations inter et intra entreprises, à Castanet-Tolosan, et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société **Le 100e singe**.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes CGV déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société **Le 100e Singe** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.





## Devis et attestation

Pour chaque formation, la société **Le 100e Singe** s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société **Le 100e Singe**, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## Prix et modalité de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), selon le taux de TVA en vigueur. Le paiement de la formation est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, en respectant le délai indiqué sur la facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO ou tout autre organisme de financement (VIVEA, etc...), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société **Le 100e Singe** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO ou de tout autre organisme de financement au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 45 jours avant le jour et l'heure du début de la formation.





Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par email à l'adresse [formation@le100esinge.com](mailto:formation@le100esinge.com).

En cas d'annulation entre 45 jours et 1 mois avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation ; entre 1 mois et 2 semaines avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 70% du coût total initial de la formation. Et, dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100% du coût de la formation sera dû.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 1 mois avant la date de la formation, par email à l'adresse [formation@le100esinge.com](mailto:formation@le100esinge.com)

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société **Le 100e Singe** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

## Programme des Formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.





## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société **Le 100e Singe** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Selon les dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés », le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société **Le 100e Singe** s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## Loi applicable et attribution de compétences

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société **Le 100e Singe** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Toulouse.